



BNP PARIBAS

7 Octobre 2026

La CFDT a aussi porté ces demandes :

Une prime «vie chère» bassin parisien et zone frontalière.

La revalorisation des primes ASF (notamment pour les familles monoparentales).

L'ouverture du capital aux salariés et/ou une décote sur l'action et/ou un dispositif amélioré de sur-abondement.

La mise en place de la subrogation.



Prochaine réunion de négociations : 14 octobre 2026

La CFDT a d'ores et déjà demandé une 3^e réunion.



Et vous, vous en pensez quoi ?



NAO 2026 : 1^{ère} réunion

La CFDT a porté des revendications claires : une prime pour soutenir le pouvoir d'achat et une augmentation collective des salaires. Face à l'inflation et à la hausse du coût des carburants, nous attendons aujourd'hui des réponses de la Direction.



QUELLES SONT LES RÉPONSES DE LA DIRECTION ?

PERO : Plan d'Épargne Retraite Obligatoire

Augmentation des cotisations (base de calcul : rémunération globale annuelle)

L'entreprise souhaite que **TOUS** les salariés participent à hauteur de 0,10% supplémentaire. La CFDT BNP Paribas y voit une perte immédiate de pouvoir d'achat.

L'épargne retraite, est-ce un sujet prioritaire pour vous aujourd'hui ?



Tout savoir sur le PERO

Budgets



Enveloppe des révisions individuelles pour 2027 ramenée à 1,8% de la masse salariale (contre 2 % en 2026)

Enveloppe dédiée à l'égalité Femmes/Hommes de 3 millions pour 2027 (contre 5 millions ces dernières années)

- La CFDT BNPP dénonce la baisse de ces deux enveloppes. Le sujet « rémunération » ne doit pas être une source d'économies pour la direction, ni une variable d'ajustement.
- La proposition « pérenne » liée au PERO ne semble pas être une de vos priorités. **Seule une augmentation générale peut répondre à vos demandes de maintien du pouvoir d'achat !**
- Pour la CFDT BNP Paribas, le montant actuel de la « PPV » ne prend en compte ni l'inflation, ni la forte hausse de vos coûts de transport et est en décalage avec les résultats exceptionnels de l'entreprise. **Clairement insuffisant !**

Prime

« Partage de la Valeur »

1 000 €

Si rémunération annuelle brute globale < ou égale à 60k€

700 €

Si rémunération annuelle brute globale > à 60 k€ et jusqu'à 100 k€



Prévoyance



Augmentation de la participation employeur qui vise à « neutraliser » en partie la hausse des cotisations globales envisagées par la direction.

On vous donne d'une main ce qu'on vous reprendra de l'autre !